

Bassée-Montois

LE JOURNAL D'INFORMATION
de la Communauté de communes

Bilan 2019





2019, une année très active ! Huit thèmes pour l'illustrer :

Le chantier « Berges de Seine » constitué de l'Espace de Santé et des Locaux administratifs de la Communauté de communes a été finalisé. Les professionnels de santé ont pu accueillir leurs premiers patients en janvier 2020.

L'année 2019 aura été marquée par l'organisation d'un premier Forum. C'est le thème de l'eau qui a été choisi, sujet majeur pour le territoire. Il a permis de sensibiliser plus de 1800 personnes et notamment beaucoup de jeunes.

La réflexion sur la mise en œuvre d'itinéraires cyclables a bien avancé avec la réalisation d'une étude et la validation d'un schéma directeur.

Les artistes et les associations du territoire sont nombreux et variés. Les événements organisés par la Communauté de communes sont l'occasion de les mettre en lumière.

L'année a été intense en matière de planification stratégique avec l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et son enquête publique mais aussi la poursuite de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale. Vue les circonstances, nous ne pouvons pas donner de dates sur l'approbation de ces deux documents.

Le territoire sera bientôt entièrement raccordé à la fibre optique.

Les stages proposés pendant les vacances scolaires et les séjours organisés durant l'été ont connu comme chaque année un grand succès. Ils permettent aux enfants de découvrir des activités mais aussi de pouvoir partir en vacances.

La Communauté de communes possède plusieurs équipements qu'il convient régulièrement d'entretenir, améliorer et mettre aux normes notamment ses gymnases, son cinéma ou encore sa salle intercommunale.

Je souhaite remercier l'ensemble des élus et notamment les vice-présidents qui se sont pleinement investis durant toute la durée du mandat. Je remercie également l'ensemble du personnel pour leur implication.

L'avenir de notre territoire sera marqué par la poursuite de cette dynamique avec de nombreux projets déjà en cours ou à venir comme la création d'un pôle culturel et d'une maison des promenades, la rénovation du cinéma ou encore la construction de logements pour personnes âgées.

Roger DENORMANDIE
Président

FONCTIONNEMENT

Organisation de la Communauté de communes

La Communauté de communes travaille en étroite collaboration avec les 42 communes du territoire. Sa mission essentielle est de doter le territoire de services et d'équipements structurants.

LE PRÉSIDENT



Le Président est l'organe exécutif de la Communauté de communes. Il prépare et exécute les délibérations. Il gère les dépenses et les recettes. Il est chargé de l'administration.

LES COMMISSIONS



Elles sont composées d'élus délégués et non délégués des 42 communes. Ces instances débattent et font des propositions.

LE BUREAU



Il rassemble le Président, les Vice-présidents et les 8 membres associés. Il étudie les propositions des Commissions, fait le point sur l'avancée des projets et prépare les décisions du Conseil.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Il est composé de 58 délégués élus. C'est l'organe délibérant de la structure intercommunale. Son rôle est d'examiner les propositions du Bureau et de les rendre exécutoires par délibérations.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Eau

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement, soutien aux actions de maîtrise et de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Équipements culturels et sportifs
- Action sociale d'intérêt communautaire

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Construction, entretien et gestion d'équipements intéressant l'ensemble de la population communautaire
- Élaboration, et suivi des grands projets de Seine
- Aménagement numérique
- Transports
- Développement socio-culturel
- Santé
- Contrôle et réhabilitation des assainissements non collectif

FINANCES

Le budget 2019 en chiffres

Le Conseil communautaire a voté le 28 mars 2019 son budget pour l'exercice. Voici les chiffres du budget 2019 !

La Section de fonctionnement est équilibrée en recettes et dépenses à hauteur de 9 402 236 €.

La Section d'investissement s'élève à la somme de 6 876 386 €.



Les dépenses de fonctionnement

Au titre de l'exercice 2019, **5 940 000€** ont été consacrés aux dépenses de fonctionnement (dont 3 330 000€ pour les ordures ménagères). Ce qui représente un montant de **2 610 000€** de dépenses réelles pour la Communauté de communes.

Les ordures ménagères, représentent la plus importante dépense du budget de fonctionnement.

Néanmoins, le service est entièrement compensé par des recettes et au final, ce n'est pas la Communauté de communes qui supporte cette dépense. Chaque redevable de la Taxe Foncière acquitte sa participation aux ordures ménagères et participe ainsi à la constitution de cette recette pour la collectivité.

LES SERVICES LIÉS AUX COMPÉTENCES :

- Les dépenses consacrées à la **petite enfance** représentent 275 000€ pour le multi-accueil intercommunal «La Bulle aux papillons» à Donnemarie-Dontilly et les deux antennes du Relais Assistantes Maternelles (R.A.M).
- La part du budget consacrée à la **Jeunesse et aux Sports** mais aussi à l'Éducation représente 269 000€.
- Dans le domaine des **transports**, 122 000€ ont été comptabilisés pour le **Transport à La Demande** et la Participation aux **lignes régulières – Réseau de Bassin**.
- L'entretien des **bâtiments** a représenté une dépense de 460 000€ pour : les gymnases intercommunaux à Gouaix, Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly, le stade et les vestiaires à Donnemarie-Dontilly, la salle polyvalente intercommunale à Fontaine-Fourches, la trésorerie Bassée-Montois, le cinéma intercommunal «Le Renaissance» et le bâtiment rue Sautrot (anciennement ATAC).
- La Communauté de communes gère également le **Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C)**. En 2019, 38 installations ont fait l'objet de réhabilitation (voir page 11).

Pour conclure sur la section fonctionnement, l'endettement de la Communauté de communes reste peu élevé. En 2019, aucun nouvel emprunt n'a été contracté. Le montant du capital restant dû au 1^{er} janvier 2020 est de 3 061 000€.

Les investissements

Le résultat du compte administratif 2019, dégage un excédent de 3 608 000€ dont 870 000€ ont été affectés pour financer les investissements (fibre, travaux sur les bâtiments publics, ...). 2 738 000€ est l'excédent net qui est repris sur le budget 2020.

Une gestion économe et rigoureuse des finances permet d'envisager sereinement le financement des projets décidés par les conseillers communautaires.

2019, une année marquée par deux grands projets d'équipements sur le territoire Bassée-Montois !

Ces investissements ont été réalisés à hauteur de 2 866 000€. Les principales dépenses concernent le projet Berges de Seine (la construction de l'Espace de santé et des locaux administratifs de la Communauté de communes) et les versements de notre participation au numérique (le déploiement de la fibre optique sur le territoire).

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement hors Ordures Ménagères sont réalisées à hauteur de 2 945 000€. Le produit des impôts et taxes représente 72% des recettes de fonctionnement et les dotations et subventions 20%.

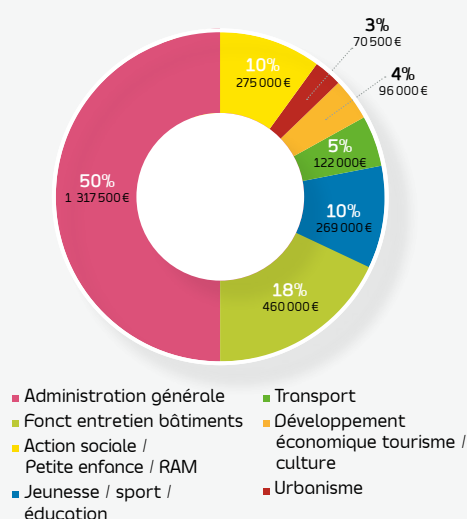
Les deux bâtiments ont ouvert au public en début d'année et sont opérationnels. L'opération représente un budget de 2,2M€. Ils ont été financés à plus de 70% par des subventions du Département (le C3D*) et de l'État (la DETR* et le contrat de ruralité).

Concernant le raccordement du territoire à la fibre optique, notre participation s'élève à 2,1M€ sur l'ensemble du territoire. Cet investissement est financé par un emprunt de 2M€.

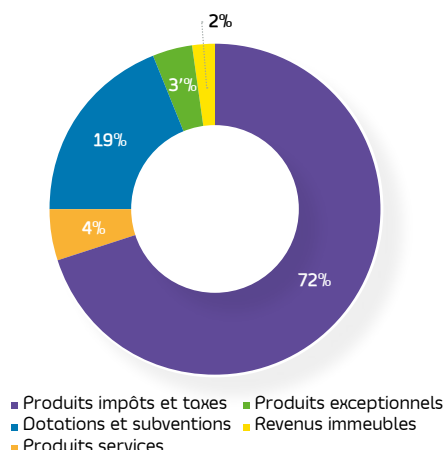
*C3D = Contrat Départemental de Développement Durable.

*DETR = Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
HORS ORDURES MÉNAGÈRES



RECETTES DE FONCTIONNEMENT
HORS ORDURES MÉNAGÈRES



JEUNESSE ET SPORTS



Les mini-stages

Depuis de nombreuses années, la Communauté de communes organise des mini-stages durant les vacances scolaires. Accessibles aux enfants dès la petite section de maternelle, ces stages ont toujours un grand succès ! Aux vacances d'hiver, de printemps ou de la Toussaint, les enfants ont pu participer, le matin ou l'après-midi, à l'activité de leur choix : équitation, moto, cirque, activités manuelles, cuisine, poterie, judo, Fimo, judo ou encore magie... Il y en avait pour tous les goûts ! En tout, ce sont 409 enfants qui ont été accueillis cette année.

Les passeports

Pendant 6 semaines l'été, il y a les passeports ! Entre le 8 juillet au 23 août, les enfants pouvaient également participer à des stages. La formule passeport donne accès à deux activités. De nombreux stages différents, regroupant activités sportives, culturelles et de loisirs, ont été organisés pour les jeunes du territoire : Tennis, cinéma, arts plastiques, street dance, cuisine, football, musique, sport, vélo, découverte de la nature, astronomie, théâtre, équitation, moto et bien d'autres. En 2019, **551 enfants se sont inscrits**.

Les gymnases

La Communauté de communes est en charge de la gestion et de l'entretien de certains équipements sportifs :

DONNEMARIE-DONTILLY : gymnase et stade

GOUAIX : gymnase

BRAY-SUR-SEINE : gymnase



Les séjours d'été

Cette année, 5 séjours ont été organisés pour les jeunes de 7 à 17 ans. 165 enfants sont partis durant l'été.

→ Deux séjours de cinq jours « Multi-activités » ont été proposés à Bar-sur-Seine dans l'Aube pour les enfants de 7 à 12 ans. **60 enfants sont partis.**

→ Deux séjours de 14 jours ont été proposés : 1 pour les 12-17 ans et 1 pour les 8-11 ans à Baye dans la Nièvre sur le thème des activités nautiques. **75 jeunes ont participé.**

→ Un séjour de 14 jours s'est déroulé à Bar sur Seine dans l'Aube pour les 7-12 ans. **30 enfants se sont inscrits.**

CULTURE ET PATRIMOINE



Journée des associations

Comme chaque année, la « Journée des associations » a été une réussite ! Quarante associations ont participé et de nombreux visiteurs étaient présents le samedi 7 septembre au gymnase intercommunal à Donnemarie-Dontilly. Des démonstrations ont été effectuées tout au long de la journée.



Week-end des expositions

Le « week-end expositions d'artistes » s'est déroulé les 22 et 23 juin en l'Eglise de Paroy mais aussi au Jardin à 6 mains à Villenauxe-la-Petite, une nouveauté pour 2019.

Pour 2020, l'événement est malheureusement annulé compte tenu de la situation sanitaire. Vous serez informé sur le site internet de la Communauté de communes du maintien ou non des autres animations culturelles et sportives.



Ateliers d'artistes

La Communauté de communes organise un deuxième week-end culturel dans l'année, au mois d'octobre. « À la rencontre des artistes dans notre territoire » est l'occasion pour les artistes d'ouvrir leur atelier et pour les habitants de découvrir les différents artistes du territoire (peintre, tourneur sur bois, plasticienne, céramiste, photographe...).

En 2019, 30 artistes ont participé à ce week-end dans 19 lieux différents.



TOURISME ET COMMUNICATION



Office de tourisme intercommunautaire

En 2019, l'antenne de l'Office de tourisme intercommunautaire située sur le Quai de l'Île à Bray-sur-Seine a été ouverte du début mai à fin septembre. 800 Visiteurs ont été accueillis.

La Communauté de communes réfléchit à l'aménagement de l'ancienne gare de Bray-sur-Seine pour accueillir le bureau d'information touristique de façon plus pérenne dans la future Maison des Promenades. L'architecte pour cette mission a été sélectionné.

Les randonnées pédestres présentent toujours un grand succès.

La Communauté de communes travaille avec l'Office de tourisme intercommunautaire et le CODERANDO 77 (Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine-et-Marne) sur l'édition de nouveaux dépliants.

10 parcours ont été sélectionnés dans chacune des trois intercommunalités (Provenois, Bassée-Montois et Morin) afin d'avoir une charte graphique identique. La création de nouvelles boucles sont à l'étude.

COMMENT OBTENIR UN DÉPLIANT DE RANDONNÉES ?

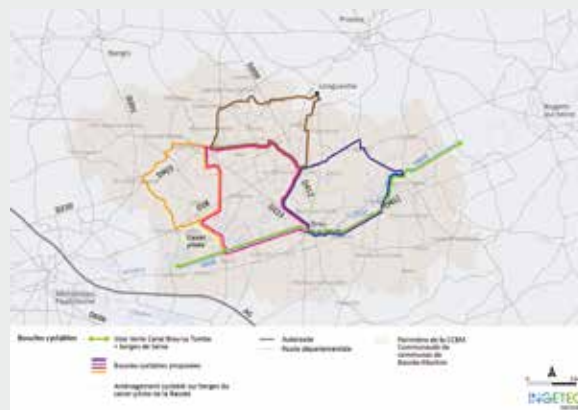
Retrouvez les dépliants des boucles à l'Office de tourisme à Bray-sur-Seine pendant la saison estivale (de mai à septembre) ou sur le site internet de la Communauté de communes.

www.cc-basseemontois.fr/randonnees-pedestres

Avant de partir en randonnée, suivez les actualités sur le site internet. Certains parcours sont ponctuellement modifiés ou fermés comme le parcours N°5 suite à l'effondrement de la Berge et du chemin de Halage.

Tous à vélo !

La Communauté de communes souhaite compléter son offre touristique en développant des itinéraires cyclables. Pour cela, elle a lancé une étude qui va être prochainement finalisée. Certains itinéraires portent sur les déplacements du quotidien alors que d'autres ont davantage une vocation touristique. Il s'agit notamment du Canal Bray-La Tombe et de trois boucles qui permettraient de parcourir le territoire. Un schéma directeur cyclable a été proposé puis voté par le conseil communautaire. Il présente des propositions d'aménagement à court, moyen et long terme. Ce schéma complète le Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables (SDIC) qui est en cours de finalisation. La recherche de financement et un travail avec les communes va devoir se poursuivre pour mettre en œuvre ces itinéraires. Dans un premier temps, il sera proposé de les jalonner.



Premier forum !

Le Forum de l'eau s'est déroulé du 9 au 13 avril et a permis de sensibiliser 1800 personnes. Pour ce premier forum, c'est le thème de l'eau qui a été choisi. C'est un sujet majeur pour le territoire (irrigation des cultures, inondation, activités autour de la Seine, ouvrages de régulation du niveau des eaux de la Seine, ...). Le nombre d'acteurs engagés a fait l'originalité de cet événement. En plus de la grande exposition qui s'est déroulée au gymnase intercommunal à Donnemarie-Dontilly, une conférence à la salle des fêtes de Bray-sur-Seine et des visites de terrain ont été organisées sur tout le territoire.



Collaboration avec l'Agrenaba

Une collaboration a été engagée avec l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de la Bassée (AGRENABA), concernant la mise en valeur de l'itinéraire n°5 bis « Détour par le barrage de Jaulnes ».

Il s'agit d'animer le parcours par la mise en œuvre de panneaux d'information présentant l'histoire et le patrimoine (naturel, paysager, architectural et culturel) du territoire.

L'AGRENABA est en charge de la recherche bibliographique et iconographique ainsi que la rédaction des contenus et la proposition de la localisation des panneaux.

PETITE ENFANCE

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT VOUS
POUVEZ CONTACTER LES ANIMATRICES :**

Carine GROISBOIS-LOPEZ

Donnemarie-Dontilly - 06.76.63.56.65 / 01.85.60.86.01

→ rampetitspas-ccbasseemontois@orange.fr

1 bis, impasse Saint-Martin - 77520

Donnemarie-Dontilly (accès routier par l'impasse du stade)

Claire SAVOURAT-NAJIM

Bray-sur-Seine - 06.33.06.80.58

→ ram-ccbasseemontois@orange.fr



Relais assistantes maternelles

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) Bassée-Montois est un service-ressource pour les professionnels de la petite enfance. En 2019, on comptait sur le territoire 145 assistantes maternelles en activité.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DU RAM ?

- Informer pour les démarches administratives et orienter les parents et futurs parents à la recherche de différents modes de garde.
- Aider à la professionnalisation des assistantes maternelles, sensibiliser à l'accueil en horaires atypiques.
- Accompagner au quotidien les assistantes maternelles du Bassée-Montois dans leur travail.
- C'est également un lieu d'échanges et de rencontres pour ces professionnelles.

DES ANIMATIONS :

- P'tits matins du RAM itinérants deux fois par mois à Gouaix, Gurcy-Le-Châtel, Montigny-Lencoup, Savins, Villeneuve-les-Bordes, Bazoches-lès-Bray, Bray-sur-Seine, Châtenay-sur-Seine, Fontaine-Fourches, Grisy-sur-Seine et Les Ormes-sur-Voulzie.
- Ateliers collectifs : Atelier Motricité libre, Atelier Bébé bouquine, Atelier Musique et chansons, Atelier Motricité fine.
- Formation continue des assistantes maternelles.
- Réunions thématiques.

DES ÉVÉNEMENTS :

- Une rencontre/débat : «La colère chez le jeune enfant, comment comprendre et accompagner cette émotion ?»
- Un spectacle «CADEIRA» en lien avec la présence artistique de la compagnie les-arrosoirs-cie.
- Trois sessions de formation continue pour les assistantes maternelles (s'occuper d'un enfant porteur de handicap, préparation du certificat SST dans le cadre de la prise en charge d'enfants, activités ludiques et éveil sensoriel).
- Deux pique-niques.

"Mil'Mouch" à Bray-sur-Seine

En 2019, une nouvelle structure d'accueil collectif de la petite enfance a été construite à Bray-sur-Seine ! Il s'agit de la halte-garderie Mil'Mouch qui existait depuis plus de 30 ans sur le territoire dans la commune de Grisy-sur-Seine.

Face aux besoins grandissants et suite à une étude menée par la Communauté de communes, il est apparu essentiel d'ouvrir une nouvelle structure plus adaptée qui permet d'accueillir un nombre d'enfants plus important.

La commune de Bray-sur-Seine était jusqu'alors dépourvue en accueil collectif de la petite enfance. Après quelques mois de travaux, celle-ci a ouvert ses portes début mars 2020 au **75 rue Simone Veil**.

Elle est gérée par l'Association Familles Rurales de la Bassée et fonctionne notamment grâce au soutien financier de la Communauté de communes. Cette structure accueille jusqu'à **32 enfants de 0 à 3 ans** dans un espace de **500 m²**.

Elle a été créée pour répondre aux besoins des parents tout en y associant une pratique respectueuse de l'environnement. Il s'agit d'une «**écolocrèche**» avec notamment des repas issus de produits bio, de circuits courts qui sont préparés sur place.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site internet de l'association :

afrbasseemilmouch.wixsite.com/enfantsparents

ou par téléphone au **06.14.78.50.39**.



Cette structure permet de compléter l'offre existante sur le territoire avec la structure d'accueil intercommunale «**La Bulle aux papillons**» située 1 bis impasse St Martin à Donnemarie-Dontilly.

Retrouvez plus d'informations sur la crèche intercommunale «**La Bulle aux papillons**» à l'adresse suivante :

www.grandir.com

ou par téléphone au **01.41.40.81.79**.

BÂTIMENTS ET TRAVAUX



Travaux réalisés

Deux bâtiments constitués d'un Espace de santé et des locaux administratifs de la Communauté de communes ont ouvert en début d'année à Bray-sur-Seine.

LE NOUVEL ESPACE DE SANTÉ SE TROUVE AU 10 RUE MADAME ROLAND.

Plusieurs professionnels de santé sont installés : médecin, pédicure-podologue, dentiste, sophrologue, diététicienne, hypnothérapeute et musicothérapeute... et en fin d'année une sage-femme.

Vous pouvez retrouver leurs coordonnées sur le site internet de la Communauté de communes.

www.cc-basseemontois.fr

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES A DÉMÉNAGÉ !



Les locaux administratifs se trouvent au 80 rue de la Fontaine. Pour rappel, vous trouvez à Bray-sur-Seine le secrétariat général, les services jeunesse et sports, comptabilité, marchés publics, transports, assainissements non collectifs, développement, communication, tourisme. Le service urbanisme est situé à la Mairie de Donnemarie-Dontilly (sur rendez-vous) et l'antenne du RAM de Donnemarie-Dontilly au Pôle enfance (1 Bis Impasse Saint Martin, 77520 Donnemarie-Dontilly).

Travaux en cours

UN FUTUR PÔLE CULTUREL DANS L'ANCIENNE ÉGLISE DE DONTILLY !

L'année 2019 a été consacrée à la demande d'autorisation de travaux et à la visite des architectes de bâtiments de France. Les travaux devraient débuter en septembre 2020.



LA RÉNOVATION DU CINÉMA INTERCOMMUNAL

Les combles du cinéma «Le Renaissance» à Bray-sur-Seine ont été isolés en 2019.

Le projet de rénovation de la façade a été arrêté, le marché de travaux doit être lancé prochainement.



Travaux PMR

Les travaux de mise en accessibilité PMR (personne à mobilité réduite) de la salle intercommunale à Fontaine-Fourches se poursuivent. Les sanitaires ont été mis aux normes. Des travaux de plomberie, d'électricité et de peinture ont été effectués.

TRANSPORTS

Le transport à la demande

Le transport à la demande est un service qui permet notamment aux personnes non véhiculées de se rendre à la sous-préfecture de Provins, à l'hôpital, au marché de Bray sur Seine, au marché de Donnemarie-Dontilly, etc. à des moments différents du service régulier (départ le matin très tôt et retour à différents moments de l'après-midi).



AU DÉPART de l'ensemble des communes DE LA BASSÉE :

Auprès des CARS MOREAU au 01.64.01.82.05

Baby, Balloy, Bazoches-lès-Bray, Bray-sur-Seine, Chalmaison, Everly, Fontaine-Fourches, Gouaix, Gravon, Grisy-sur-Seine, Hermé, Jaulnes, La Tombe, Les Ormes-sur-Voulzie, Montigny-le-Guesdier, Mousseaux-lès-Bray, Mouy-sur-Seine, Noyen-sur-Seine, Passy-sur-Seine, Saint-Sauveur-lès-Bray, Villenauxe-la-Petite, Villiers-sur-Seine et Villuis.

DESTINATION	JOUR	Arrivée sur place à	Départ pour le retour à
PROVINS	Mardi matin	9h30	11h30
	Jeudi après-midi	14h30	17h00
BRAY-SUR-SEINE	Mercredi matin	9h30	11h30
	Vendredi matin	9h30	11h30

AU DÉPART de l'ensemble des communes DU MONTOIS :

Auprès de PROCARS au 01.60.58.67.67 ou par mail : tad@procars.com

Cessoy-en-Montois, Châtenay-sur-Seine, Coutençon, Donnemarie-Dontilly, Egligny, Gurcy-le-Châtel, Jutigny, Lizines, Luisetaines, Meigneux, Mons-en-Montois, Montigny-Lencoup, Paroy, Savins, Sigy, Sognolles-en-Montois, Thénisy, Villeneuve-Les-Bordes et Vimpelles.

DESTINATION	JOUR	Arrivée sur place à	Départ pour le retour à
NANGIS	Mercredi Matin	9h30	11h30
PROVINS	Mercredi après-midi	14h30	17h00
DONNEMARIE-DONTILLY	Jeudi matin	9h30	11h30
BRAY-SUR-SEINE	Vendredi matin	9h30	11h30
MONTEREAU-FAULT-YONNE	Samedi matin	9h30	11h30

Les réservations se font par téléphone au plus tard la veille de votre déplacement avant 16h, il vous sera indiqué l'horaire de prise en charge la veille du trajet.

→ N'oubliez pas de prévenir la centrale de réservation pour toute annulation.

Le nombre d'utilisateurs du service est en très légère hausse, avec une fréquentation stable tout au long de l'année. On remarque que les habitants de 27 communes de notre Communauté de communes utilisent ce service de façon ponctuelle et régulière.

Le transport à la demande en quelques chiffres

25647

Nombre de kms parcourus

4275

Nombre de tickets validés

19945

Participation de la Communauté de communes Bassée-Montois

19945

Subvention allouée par le Conseil Départemental

26133

Subvention allouée par Ile-de-France Mobilités



AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE



2019 : Point sur le Déploiement de la Fibre Optique FTTH

6 969 prises déployées sur un programme d'environ 12 400 prises à raccorder en Bassée-Montois.

31% de taux de pénétration : 2 160 abonnés à un Fournisseur d'Accès Internet (FAI) en Fibre Optique.

6 FAI alternatifs : Comcable, Coriolis, K-net, NordNet, Ozone, Vidéofutur.

3 FAI Nationaux : Bouygues, Orange, SFR.

Le Réseau d'Initiative Publique FTTH de Sem@fibre77 est ouvert à tous les FAI qui acceptent de venir sur ce réseau.

Communes éligibles au 31 août 2019 (Déploiement 2017 et 2018) :

Bray-sur-Seine, Chalmaison, Châtenay-sur-Seine, Donnemarie-Dontilly, Égigny, Everly, Jaulnes (Neuvry) Les Ormes-sur-Voulzie, Luisetaines, Montigny-Le-Guesdier, Montigny-Lencoup, Mousseaux-les-Bray (bourg), Mouy-sur-seine, Paroy, Saint-Sauveur-les-Bray, Sigy, Thénisy et Vimpelles.

Pour vérifier son Éligibilité www.covage.com

PROGRAMME 2019

Durée d'un programme environ 18 mois sauf aléas climatiques ou autres.

23 communes et 4 834 prises à raccorder sur 7 poches et 7 armoires SRO :

Baby, Balloy, Bazoches-lès-Bray, Cessoy-en-Montois, Coutençon, Gouaix, Fontaine-Fourches, Gravon, Grisy-sur-Seine, Gurcy-le-Châtel, Hermé, Jaulnes (Bourg), La Tombe, Lizines, Meigneux, Mousseaux-les-Bray (Ailly), Noyen-sur-Seine, Sognolles-en-Montois, Villenauxe-la-Petite, Villeneuve-les-Bordes, Villuis, Villiers-sur-seine, Passy-sur-Seine.

Les travaux de raccordements de chaque poche nécessitent des travaux importants de génie civil pour l'enfouissement des fourreaux le long des départementales.



Les ouvertures commerciales étaient initialement prévues pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2020, la propagation du Covid-19 a stoppé sur le terrain les travaux des entreprises entraînant un retard non chiffré à ce jour.

Plusieurs problèmes rencontrés bloquent les raccordements aux abonnés :

- Élagages d'arbres non effectués
- Adresses incomplètes ou non référencées au Fichier National Hexaclé de la Poste
- Infrastructures privatives souterraines défectueuses
- Conventions de façades non signées

Une opération est en cours avec la poste et les communes intéressées pour la régularisation des fichiers adresses ainsi que pour toutes les zones commerciales.

Programme 2020

2 communes et 553 prises à raccorder sur 2 poches et 2 armoires SRO : [Mons-en-Montois](#) et [Savins](#).

La réunion de déploiement a eu lieu pour les 2 communes en mars 2020 pour une ouverture commerciale prévisionnelle 2^{ème} trimestre 2021.

A cette date les 42 communes seront terminées à 99%, seuls resteront les points isolés à raccorder estimés à 120.

POINTS ISOLÉS

Ces points font l'objet d'une étude et d'un chiffrage dans le but d'obtenir des financements complémentaires afin de pouvoir les raccorder dans les 2 ou 3 ans à venir.

Ainsi, un «site isolé» se définit comme tout foyer faisant partie d'un groupe de 5 ou moins de 5 habitations, éloigné de plus de 100 mètres du dernier point du réseau.

TÉLÉPHONIE MOBILE

Avec GéoOptis (un service de la poste), des véhicules ont été équipés de boîtiers de réceptions téléphoniques pour mesurer réellement en 2G, 3G, 4G les réceptions des opérateurs : Bouygues, Free, Orange, SFR suivant un protocole agréé par l'ARCEP.

Le but étant d'avoir une couverture précise de notre territoire et de résorber les zones déficientes. Ces données seront communiquées à chaque commune et remontées aux services publics compétents pour action sur les opérateurs.

Pour tout renseignement contacter
Jean-Claude Jegoudez
par mail : jean-claude.jegoudez@wanadoo.fr

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

LE BILAN 2019

24 réhabilitations d'assainissement non collectif ont été réalisées. 14 travaux restent à faire pour clôturer le programme de réhabilitation des assainissements non collectif (ils seront faits sur l'année 2020).

169 contrôles ont été effectués. Ces contrôles ont été accomplis dans le cadre de ventes immobilières, de réhabilitation ou de création d'une installation d'assainissement non collectif.

Formulaire de demande de création ANC

DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION D'UNE
INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1. LE PETITIONNAIRE

Nom, Prénom (ou raison sociale) : _____
Adresse actuelle : _____
Code Postal : _____ Commune : _____
Téléphone : _____

2. CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE

A - Implantation

Commune : _____ Code Postal : _____
Rue du lieu dit : _____
Référence cadastrale : _____
Lotissement (éventuellement) : _____ Nombre de lots : _____

B - Terrain récepteur (comptez au cocher les cases correspondantes)

1 - Surface : _____ m²

2 - Topographie : ☐ terrain plat
☐ terrain avec pente inférieure à 5 %
☐ terrain avec pente supérieure à 5 %

C - Etude de sol et de filière de traitement des eaux usées

Cette étude de sol est fortement recommandée pour le choix de la filière d'assainissement autonome.
Elle garantit l'adéquation entre votre projet d'assainissement et la nature du terrain.

Dans quels cas, avez-vous besoin d'un contrôle du SPANC ?

1- **Constructions neuves ou réhabilitations volontaires des dispositifs existants** : une demande d'installation d'un assainissement individuel devra être déposée dans nos services (imprimé accompagné des pièces nécessaires à l'instruction du dossier, extrait cadastral, plan de masse faisant apparaître l'implantation du dispositif d'assainissement, étude de sol avec filière préconisée). Il comprend deux phases :

- Contrôle de conception : il sera établi sur la présentation de votre projet et du dossier de demande d'autorisation de construction d'une installation d'assainissement non collectif. Les travaux ne peuvent commencer qu'après validation du dossier.

Avant remblaiement de l'ouvrage, un autre contrôle doit être effectué, il s'agit du :

- Contrôle de réalisation : il fera l'objet d'une visite sur place du technicien habilité par nos services, il a pour but de vérifier la conformité des travaux par rapport au projet de conception. Il fait office de certificat de conformité.

2- **Lorsque vous venez d'acheter votre logement, si le diagnostic d'assainissement non collectif qui vous a été remis lors de la promesse de vente est non conforme**, vous avez une année pour réhabiliter votre dispositif. Dans ce cas, la procédure à suivre est la même que dans le cas d'une construction neuve. (Voir 1-)

3- **Lorsque vous vendez votre habitation, il est obligatoire de fournir à l'acheteur un diagnostic de votre assainissement non collectif**, il s'agit du :

- Contrôle pour cession immobilière : il ne doit pas dater de plus de trois ans au moment de la vente. Pour son bon déroulement, merci de prévoir tout document relatif à l'installation (plans, factures, certificats de conformité, anciens diagnostics, ...) ainsi que les factures d'entretien.

Pour se procurer le formulaire de demande d'autorisation de construction ou de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif ou prendre un rendez-vous pour contrôler votre installation, vous pouvez joindre le service **SPANC** au **01.60.67.09.73**.

EAU POTABLE



Une nouvelle prise de compétence : la loi NOTRe du 07 août 2015 a rendu les compétences eau et assainissement obligatoires pour les Communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020.

Compétence eau potable :

Les années 2018 et 2019 ont été 2 années de préparation à la prise de compétence « Eau Potable » au 1^{er} janvier 2020 par la Communauté de communes.

Tout d'abord, la Communauté de communes a engagé une démarche globale d'étude de schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP) pour ses 42 communes afin :

- De réaliser un état des lieux de ses infrastructures ;
- De s'assurer que les ressources et le réseau de distribution d'eau potable permettent une desserte satisfaisante de ses usagers ;
- De définir une politique cohérente sur son territoire.

L'objectif pour la collectivité est de définir une stratégie permettant une gestion optimale de la ressource en eau et des infrastructures existantes et à venir.

Ce schéma exposera également une stratégie de lutte contre les fuites et de gestion patrimoniale pérenne et des mesures préventives, de surveillance, de contrôle et d'organisation ainsi que des actions visant à améliorer la situation sanitaire.

Pour ce faire, un marché de travaux de sectorisation a été lancé. Ces travaux de mise en place sur les communes de compteurs supplémentaires mesurant les débits d'eau potable vont permettre une meilleure exploitation du réseau et la détection des fuites.

Le SDAEP ainsi que les travaux de sectorisation bénéficient de subventions de l'Agence de l'eau Seine Normandie et du Département de Seine et Marne à hauteur de 80% pour le SDAEP et de 70% pour les travaux de sectorisation.

À compter du 1^{er} janvier 2020, l'exercice de la compétence «eau potable» est confié au syndicat «S2E77». Il assure le contenu de la compétence eau potable, à savoir la production, le transport, le traitement, la distribution et la protection de la ressource en eau ainsi que les études en lien sur la totalité de notre territoire communautaire.



Pourquoi le S2E77 ?

Il se trouve que le S2E77 intervenait déjà sur six communes de la CCBM. Le Syndicat de l'eau de l'est Seine-et-Marne regroupe à ce jour 132 communes et s'appuie sur une équipe technique dont l'expérience est éprouvée et reconnue.

La CCBM sait que le S2E77 est en collaboration étroite avec nos 42 communes, notamment en faisant siéger au syndicat un élu par commune.

Il a la volonté de rendre un service optimal aux usagers au coût le plus juste. Des tarifications différenciées pourront être maintenues par zone (Bassée Montois / TranspREauvinois).

Compétence assainissement collectif :

Conformément à la loi du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de communes dite Loi Ferrand-Fesneau et considérant que la Communauté de communes n'a pas les moyens techniques et humains pour prendre la compétence «assainissement collectif» au 1^{er} janvier 2020, les communes membres se sont opposées au transfert de la compétence «assainissement collectif» et en ont demandé le report au 1^{er} janvier 2026.

PROJET DE TERRITOIRES



L'Atelier des territoires

En 2016 et 2017, la Communauté de communes Bassée-Montois avait été retenue pour participer à la démarche de l'Atelier des territoires. Cette démarche innovante, pilotée par la DDT de Seine-et-Marne, avait pour objectif de faire émerger une stratégie de territoire et engager les acteurs locaux dans un processus de projet. L'ensemble des actions a été inscrit dans une feuille de route.

OÙ PUIS-JE M'INFORMER ?

Sur le site internet de la Communauté de communes : www.cc-basseemontois.fr

En lisant la publication « Le périurbain à vivre » édition Parenthèse consultable dans les locaux de la Communauté de communes ou par ce lien : <https://alphavilleurbanismes.wordpress.com/publications/>

En visionnant la vidéo qui explique la démarche de l'Atelier des territoires : <http://www.atelier-territoires.logement.gouv.fr/la-demarche-des-ateliers-en-image-a149.html>

En 2019, deux études ont été lancées! Elles sont financées en partie par l'État pour donner suite à l'Atelier des territoires.

L'étude de développement d'itinéraires cyclables est en cours de finalisation. Réalisée par le bureau d'études INGETEC, elle avait pour objectif d'aboutir à un schéma de développement d'itinéraires cyclables sur le territoire de la Communauté de communes. Il a été validé en conseil communautaire le 04 février 2020 avec une réserve sur la phase 2 de l'itinéraire 1 au regard de son coût très élevé.

L'étude de diversification agricole a été confiée à la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France.

Elle a permis de réaliser un diagnostic des activités dans le secteur de l'agriculture. Puis, elle a tenté de faire émerger de futurs projets et pratiques sur le territoire.

Contrat de ruralité

En septembre 2017, la Communauté de communes a signé avec l'État un contrat de ruralité. Celui-ci est composé d'un ensemble de projets complémentaires ou présents sur la feuille de route des ateliers de territoire.

Il porte sur la période 2017-2020. Chaque année, une nouvelle convention financière est signée afin de préciser les projets et les financements. En 2020, une dernière convention sera signée.

LES PROJETS FINALISÉS SUR LA PÉRIODE 2017-2018 :

- Construction des bâtiments du projet Berges de Seine notamment l'Espace de santé et les locaux administratifs ;
- Etude sur la revitalisation des centres-bourgs ;
- Réhabilitation de la halte-garderie et restauration de l'ancienne halle à grain de Donnemarie-Dontilly ;
- Isolation du cinéma intercommunal et remplacement de la chaudière.

LES PROJETS EN COURS DE RÉALISATION :

- Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'Eglise de Dontilly ;
- Rénovation de la façade du cinéma intercommunal ;
- Construction d'une maison des services au public à Bray-sur-Seine ;
- Construction de logement pour personnes âgées à Fontaine-Fourches.

LES PROJETS INSCRITS DANS LA CONVENTION 2019 :

- Etude sur la réhabilitation de l'ancienne gare de Bray-sur-Seine dans le cadre de la création de la Maison des promenades ;
- Travaux de rénovation de l'Eglise de Dontilly en vue de créer un pôle culturel ;
- Projet de revitalisation de Gurcy-le-Châtel et de Jutigny.

Ancienne gare de Bray-sur-Seine



Cinéma intercommunal «Le Renaissance»



Schéma directeur cyclable



PLANIFICATIONS PLUI, SCoT ET PCAET



Une année marquée par l'avancement Plan Local d'Urbanisme intercommunautaire (PLUi) et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). 2019 a été consacrée à l'élaboration de ces deux documents stratégiques avec de nombreuses réunions et il y a encore du travail !

Le projet du PLUi

Le projet du PLUi a été arrêté en septembre 2019 et soumis à enquête publique du 18 octobre au 18 novembre. Suite à cette enquête, les élus du territoire, et en particulier les nouveaux élus, vont être invités à retravailler le projet.

Le début d'année 2020, sera l'occasion de poursuivre le travail engagé en développant les réflexions sur l'écriture du règlement et la rédaction des orientations d'aménagement et de programmation en prenant en compte les demandes d'ajustement recueillies auprès des personnes publiques associées et du public. Dans un souci de transparence et d'information, les modifications apportées seront soumises, de nouveau, à une enquête publique complémentaire. Celle-ci ne pourra toutefois être menée qu'après l'autre enquête publique pour le site pilote de la Bassée. Ce projet porté par l'EPTB Seine Grands Lacs a pour vocation de diminuer le niveau de la Seine en cas de grande crue.

Le projet de SCoT

Le projet de SCoT a été arrêté en début d'année 2020. Une phase de consultation des administrations associées à l'élaboration du document (Etat, Région, Département, chambres consulaires...) est en cours et une enquête publique va être lancée. Le SCoT deviendra le document-cadre pour l'ensemble des documents d'urbanisme des Collectivités du Grand Provinois.

Compte tenu du contexte sanitaire, nous ne pouvons pas donner de dates sur l'approbation des deux documents.

Mise en place d'un PCAET

La mise en place d'un plan climat air énergie territorial (PCAET) est une obligation réglementaire. Le PCAET est un autre outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire.

Cet outil, est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20000 habitants, il répond à cinq objectifs forts :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- L'adaptation au changement climatique
- La sobriété énergétique
- La qualité de l'air
- Le développement des énergies renouvelables

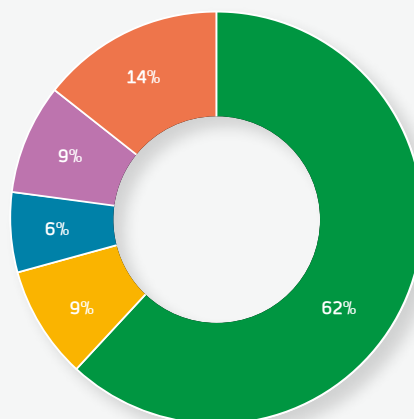
L'année 2020 sera consacrée à son élaboration et comprendra plusieurs phases :

- Début 2020, une restitution du diagnostic
- Printemps/été 2020, l'établissement d'une stratégie territoriale
- Automne 2020, une sensibilisation et mobilisation des acteurs (associations, entreprises, agriculteurs)
- Hiver 2020, une réunion ou des réunions de mobilisation du grand public
- Fin d'année 2020, la finalisation du programme d'actions et des outils
- Début 2021, le vote du PCAET *

En attendant la mise en œuvre de ce plan voici quelques actions déjà pressenties :

- La mise en place d'une **plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE)** qui est une agence ouverte à la population pour faciliter la rénovation énergétique des logements (recherche de financements, assistance au montage de dossiers de demande d'aide financière, à la formalisation de la demande de travaux, à la recherche d'entreprises).
- La **connexion bord à voie d'eau (port fluvial) de la zone d'activité économique de Bray-sur-Seine/Jaulnes** qui permettra de réduire le trafic de camions et de minimiser l'émission de gaz à effet de serre et de particules fines.

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS
PAR SECTEUR



■ Résidentiel ■ Agriculture
■ Transports routiers ■ Tertiaire
■ Industrie

* Vue les circonstances, le calendrier sera certainement modifié.

ECONOMIE



Prêt d'honneur à taux 0%, expertise et accompagnement pour les créateurs ou repreneurs d'entreprise sur le territoire Bassée-Montois ! La Communauté de communes s'est engagée dans une politique de soutien aux créateurs et repreneurs d'entreprise en adhérant à l'Association Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne en 2007.

Cette association soutient les entrepreneurs en les accompagnant avant et après la création ou la reprise et en leur apportant une expertise et un prêt à taux 0. Ce dispositif est intégré au parcours unique de la création d'entreprise de la Région Ile-de-France Entrepreneur#LEADER.

Taux 0

Le prêt d'honneur à taux 0, est un prêt sans intérêt et sans garantie, accordé à titre personnel. Le but est de faciliter l'accès au crédit bancaire aux acquéreurs. Le montant du prêt d'honneur peut aller de 3000 à 30000 euros (voir 75000 euros dans certains cas de reprise) et est remboursable sur 5 ans maximum. Un différé de remboursement est possible (3 à 6 ans). Il varie en fonction du projet (création, reprise, développement,...).

Comment l'obtenir ?

Il faut être créateurs ou repreneurs et installer son entreprise sur le territoire intercommunal. Lors du premier contact avec le porteur de projet, l'Association s'assure qu'il est bien informé des différentes étapes et l'aide à la création. Puis, elle l'oriente vers un partenaire qui l'aidera à constituer son dossier de financement. Ensuite, le porteur de projet présente son projet devant les membres d'une Commission d'Attribution de prêt composée de chefs d'entreprise, d'experts et de partenaires. Ceux-ci décideront de l'octroi ou non du prêt d'honneur. À ce moment le porteur de projet bénéficie d'une expertise reconnue par les partenaires bancaires de la plateforme.

Une fois le prêt d'honneur obtenu, le porteur de projet bénéficiaire sera épaulé durant les premières années de vie de son entreprise, par un suivi technique réalisé par les chargés de Mission de l'Association. Mais aussi, s'il le désire, par l'accompagnement bénévole d'un parrain qui a pour rôle d'apporter un soutien moral, fait bénéficier de ses relations et surtout de son expérience.

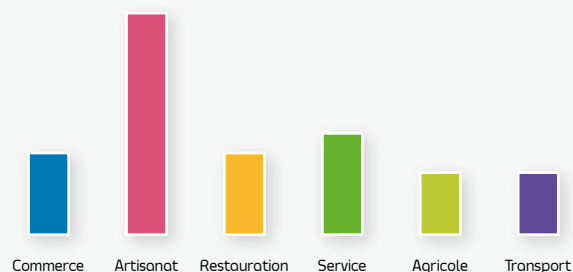
Grâce à son fond de prêts financé par des fonds privés et publics (dont la participation de la Communauté de communes), la plateforme soutient chaque année environ 100 entreprises générant la création et la sauvegarde de plus de 200 emplois par an en Sud Seine-et-Marne.



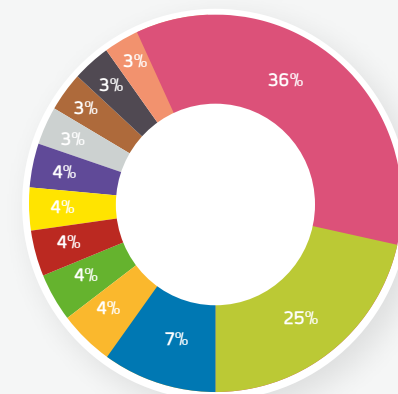
Quelques chiffres sur le territoire :

Depuis l'adhésion à la plateforme, les prêts d'honneurs obtenus ont concerné principalement des projets de création d'entreprise (18) et de reprise (9). La majorité sont situés sur les communes de Donnemarie-Dontilly (36%) et de Bray-sur-Seine (25%).

SECTEURS D'ACTIVITÉ



VILLES D'IMPLANTATION DES ENTREPRISES



- Donnemarie-Dontilly
- Bray-sur-Seine
- Montigny-Lencoup
- Sigy
- Mouy-sur-Seine
- Bazoches-les-Bray
- Gouaix
- Gurcy-le-châtel
- Paroy
- Hermé
- Lizines
- Justigny

Bassée-Montois, un territoire de projets

42 communes, 24000 habitants



Siège administratif

80, rue de la Fontaine
77480 BRAY-SUR-SEINE
01.60.67.09.10
Ouvert du lundi au jeudi :
de 9h à 12h et de 14h à 17h
et le vendredi : de 9h à 12h

Siège social

Mairie de Donnemarie-Dontilly
1, rue Cottureau
77520 DONNEMARIE-DONTILLY

Contacts

Secrétariat général, compatibilité, marchés publics, développement, jeunesse et sports, transports, assainissement non collectif, ressources humaines : **01.60.67.09.10**

Urbanisme : **01.60.52.09.81**

Relais d'assistantes maternelles (RAM) de :
Donnemarie-Dontilly : **06.76.63.56.65**
Bray-sur-Seine : **06.33.06.80.58**

Structures d'accueil collectif de la petite enfance :

Donnemarie-Dontilly : **01.41.40.81.79**
Bray-sur-Seine : **06.14.78.50.39**

Mail : contact@cc-basseemontois.fr
Suivez notre actualité sur le site internet :
www.cc-basseemontois.fr

Directeur de la publication : Roger DENORMANDIE, Président
Rédaction/Photographie : Communauté de communes Bassée-Montois
Maquette/Impression : agencemcrea.fr (77930 Chailly-en-Bière).